

RAPPORT (2023) DU COMITÉ DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

1. Le Comité a tenu ses quatre-vingt-neuvième, quatre-vingt-dixième et quatre-vingt-onzième réunions ordinaires les 8-10 mars, 21-23 juin, et 8-10 novembre 2023, respectivement. La quatre-vingt-neuvième réunion a été présidée par M. Anwar Hussain Shaik (Inde) et les quatre-vingt-dixième et quatre-vingt-onzième par Mme Anna Vitie (Finlande).

2. À ces réunions¹, le Comité:

- a. a entendu des déclarations des Membres concernant les mesures prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration de l'Accord OTC, au titre de l'article 15.2. Au total, depuis 1995, 145 Membres ont communiqué au moins une telle déclaration;
- b. s'agissant des notifications²:
 - i. a reçu 1 903 *nouvelles* notifications de Membres;
 - ii. a reçu 1 279 notifications *de suivi* (addenda, corrigenda et révisions) de Membres;
- c. s'agissant des préoccupations commerciales spécifiques:
 - i. a examiné 34 *nouvelles* préoccupations commerciales spécifiques;
 - ii. a examiné 172 préoccupations commerciales spécifiques *soulevées précédemment*;
- d. a pris note du vingt-huitième examen annuel au titre de l'article 15.3 ([G/TBT/50](#))³; et
- e. a tenu des séances thématiques sur la coopération entre les Membres dans les domaines de la réglementation des matières plastiques⁴ et des changements climatiques⁵ en mars, sur la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation relative aux produits numériques immatériels⁶ et sur la cybersécurité⁷ en juin, ainsi que sur l'utilisation des technologies et outils numériques dans les bonnes pratiques réglementaires et l'évaluation de la conformité et le commerce électronique⁸, en novembre.

3. Au cours des réunions tenues en 2023, des représentants du BIPM, de la CEE/ONU, de la CEI, de la Commission du Codex Alimentarius, de l'ISO, de l'OIML, de l'OMS, de l'ONUDI et de l'ORAN ont informé le Comité OTC de leurs activités en rapport avec ses travaux, y compris en matière d'assistance technique.

¹ Les comptes rendus des réunions figurent dans les documents [G/TBT/M/89](#), [G/TBT/M/90](#) et [G/TBT/M/91](#) (à paraître).

² Les chiffres correspondent au nombre de notifications reçues en date du 1^{er} novembre 2023.

³ L'examen annuel inclut une liste d'organismes à activité normative qui ont accepté le Code de pratique depuis 1995.

⁴ Le rapport du modérateur figure dans le document [G/TBT/GEN/351](#).

⁵ Le rapport du modérateur figure dans le document [G/TBT/GEN/352](#).

⁶ Le rapport du modérateur figure dans le document [G/TBT/GEN/356](#).

⁷ Le rapport du modérateur figure dans le document [G/TBT/GEN/357](#).

⁸ Les rapports des modérateurs seront publiés en temps opportun.